



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....32
Votants.....32

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame la Maire

Délibération numéro :
2021/074

**Démission d'un conseiller
municipal et installation
d'une nouvelle élue -
Remplacement dans
diverses instances**

ETAIENT EXCUSES : Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE

ETAIENT ABSENTS : /

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 5 mai 2021, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 22 avril 2021

La Maire

Vu le Code électoral pris notamment en son article L.270 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en ses articles L. 2121-21 alinéa 2 et L. 2121-4 et suivants ;

Considérant la démission de Monsieur Didier DAURES reçue en mairie le 6 avril 2021,

Considérant que Madame Maguelone GUIBERT classée en 27ème position sur la liste « MILLAU NATURELLEMENT » constituée lors des dernières élections municipales en juin 2020 a accepté d'exercer son mandat électif suite à la démission de Monsieur DAURES ;

Considérant qu'il y a lieu de le remplacer au sein de diverses instances :

- du Comité de coordination en faveur des personnes âgées,
- de l'Etablissement public autonome médico-social, communal pour l'hébergement des personnes âgées dépendantes,

Considérant que, le vote a lieu au scrutin secret sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'un vote à scrutin public,

Aussi, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. De procéder à l'installation de Madame Maguelone GUIBERT en qualité de Conseillère municipale ;
2. De décider à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection, selon le mode de scrutin à bulletin secret de l'article L.2121-21 alinéa 2 ;
3. De désigner Madame Martine MANANET au sein du Comité de coordination en faveur des personnes âgées,
4. De désigner Madame Martine MANANET au sein de l'établissement public autonome médico-social, communal pour l'hébergement des personnes âgées dépendantes,
5. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée



La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.